

PIROUETTE GALIPETTE
4 RUE GEORGES SAND
18340 PLAIMPIED GIVAUDIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2020

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association PIROUETTE GALIPETTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association PIROUETTE GALIPETTE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant le fait caractéristique de l'exercice et la situation de Covid-19.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux l'Assemblée Générale.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à

poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MENETOU-SALON, le 16 Mars 2021,

Cabinet Olivier CORTET,

**Société d'Expertise-Comptable et de
Commissariat aux Comptes.**

Olivier CORTET,

Commissaire aux Comptes associé.



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	7 057		7 057	7 057		
	Constructions	69 934	64 617	5 318	9 906	4 588	46.32
	Installations techniques Matériel et outillage	100 801	84 057	16 745	19 844	3 099	15.62
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés	15		15		15		
Prêts							
Autres	609		609	609			
Total I	178 417	148 673	29 743	37 416	7 673	20.51	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 101		5 101	4 338	762	17.57
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	27 908		27 908	68 078	40 170	59.01
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	92 882		92 882	19 204	73 679	383.67
Charges constatées d'avance (2)							
Total II	125 891		125 891	91 620	34 271	37.41	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	304 307	148 673	155 634	129 036	26 598	20.61	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau		63 153		71 162		8 009	11.25
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		27 365		8 009		35 374	441.68
Situation nette (sous total)		90 518		63 153		27 365	43.33
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement		21 692		27 197		5 504	20.24
Provisions réglementées							
Total I		112 210		90 349		21 861	24.20
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés		2 661			2 661	
Total II			2 661			2 661	
PROVISIONS	Provisions pour risques		6 901		6 901		
	Provisions pour charges						
	Total III		6 901		6 901		
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		4 494		5 812	1 319	22.68
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		28 734		25 502	3 232	12.68
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		189		471	282	59.96
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance		445			445	
Total IV		33 862		31 785		2 077	6.53
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		155 634		129 036		26 598	20.61

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

31 785

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	798	783	15	1.92
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	149 938	183 072	33 134	18.10
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	91 654	63 402	28 252	44.56
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public	180	266	86	32.22
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	11 578	6 295	5 283	83.93
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	20	41	21	51.19
Total I	254 168	253 858	310	0.12
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	43 515	40 407	3 108	7.69
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	4 363	5 200	837	16.09
Salaires et traitements	153 149	165 587	12 437	7.51
Charges sociales	24 686	41 066	16 380	39.89
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 953	9 554	601	6.29
Dotations aux provisions		6 901	6 901	100.00
Report en fonds dédiés	2 661		2 661	
Autres charges	160	519	359	69.11
Total II	237 488	269 234	31 746	11.79
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	16 680	15 375	32 056	208.49

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020	31/12/2019	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	37	51	14	27.58
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	37	51	14	27.58
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	11	529	518	97.86
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	11	529	518	97.86
2. Résultat financier (III-IV)	26	478	504	105.34
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	16 706	15 854	32 559	205.38
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	5 037	3 919	1 118	28.53
Sur opérations en capital	16 898	6 835	10 064	147.24
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	21 936	10 754	11 182	103.98
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	11 276	2 909	8 367	287.60
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	11 276	2 909	8 367	287.60
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	10 659	7 845	2 814	35.88
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	276 141	264 663	11 477	4.34
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	248 776	272 672	23 897	8.76
5. EXCEDENT OU DEFICIT	27 365	8 009	35 374	441.68

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT 2020

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 155 634 € et au compte de résultat, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 27 365 €.

L'exercice a une durée 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Les notes ou tableaux ci après font partie intégrante des comptes annuels.

Fait caractéristique de l'exercice :

Comme toute entité, les comptes de l'association pour l'exercice 2020 sont fortement impacté par la pandémie de COVID-19.

Cela se traduit par des variations en termes de charges et de produits qui ont fait l'objet d'une vérification particulière.

Le contexte sanitaire actuel ne laisse que peu de visibilité sur l'année 2021 dont le principe de prudence a été correctement appliqué dans l'estimations des provisions et écritures d'inventaires au 31 décembre 2020.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture des comptes :

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Construction : amortissement sur 15 ans.
- Installations générales : amortissement sur 10 à 15 ans.
- Outillage et matériel industriel : amortissement sur 5 ans.
- Installations et agencements divers : amortissement sur 5 ans.
- Matériel de bureau et informatique : amortissement sur 3 à 5 ans.
- Matériel mobilier : amortissement sur 5 à 10 ans.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un bien est inférieure à la valeur comptable.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Tableau des mouvements des immobilisations (montant bruts) 2020

	Début d'exercice	Acquisition	Diminution	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	176 532,66	1 259,97	-	177 792,63
Immobilisations financières	609,03	15,00	-	624,03
Total général	177 141,69	1 274,97	0	178 416,66

Tableau des mouvements des amortissements 2020

	Début d'exercice	Dotation	Reprise	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations Corporelles	139 725,80	8 947,56	0	148 673,36
Immobilisations financières				
Total général	139 725,80	8 947,56	0	148 673,36

Tableau de suivi des fonds associatifs 2020

	Solde au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Solde en fin d'exercice
Report à nouveau	71 161,56	0	8 008,93	63 152,63
Résultat	- 8 008,93	35 373,94	0	27 365,01
Total	63 152,63	35 373,94	8 008,93	90 517,64

Tableau du suivi des subventions investissements

2020	Solde au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Solde en fin d'exercice
Subventions investissements	92 816,03	1 718,00	0,00	94 534,03
Quote-part Subventions	65 619,37	7 222,17	0,00	72 841,54

Tableau de suivi des provisions 2020

	Solde au début d'exercice	Dotation	Reprise	Solde en fin d'exercice
Provision	6 901,18	0,00	0,00	6 901,18
Total	6 901,18	0,00	0,00	6 901,18

Tableau de suivi des fonds dédiés 2020

	Solde au début d'exercice	Dotation	Reprise	Solde en fin d'exercice
Fonds dédiés	0,00	2 661,00	0,00	2 661,00
Total	0,00	2 661,00	0,00	2 661,00

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020**

Créances	Montant	Echéances	
		à moins 1 an	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	4 912	4 912	
Rémunérations dues au personnel	1 490	1 490	
Créances sociales : Rbt IJSS	1 382	1 382	
Produits à recevoir – CAF, MSA ...	21 608	21 608	
Autres produits à recevoir	3 429	3 429	
TOTAL	32 821	32 821	

Dettes	Montant	Echéances	
		A moins d'1 an	A plus d'1 an
Dettes financières :			
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Autres dettes :			
Dettes fournisseurs	4 494	4 494	
Factures non parvenues			
Dettes sociales	25 970	25 970	
Dettes fiscales	2 764	2 764	
Autres charges à payer			
Produits constatés d'avances	445	445	
TOTAL	33 673	33 673	

PIROUETTE GALIPETTE

4 RUE GEORGES SAND

18340 PLAIMPIED GIVAUDIN

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à MENETOU-SALON, le 16 Mars 2021,

Cabinet Olivier CORTET,

**Société d'Expertise-Comptable et de
Commissariat aux Comptes.**

Olivier CORTET,

Commissaire aux Comptes associé.

